

Assemblée communale du 27 juin 2013, 20.00 h, Centre visiteurs Mont-Terri de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Il salue en préambule Patrick Houlmann et Patrick Dewarrat, du bureau RWB, qui interviendront pour une présentation au point 3 de l'ordre du jour.

Scrutateurs : Pascal Guerry et Denis Houlmann sont nommés scrutateurs.

Présents : 48 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mars 2013.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2012.
3. Prendre connaissance et approuver le raccordement des bâtiments communaux au futur réseau de chauffage à distance de Saint-Ursanne. Voter le crédit de fr. 260'000.— nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
4. Approuver la sortie du syndicat des biens de l'ancien hôpital de Saignelégier et l'indemnité de sortie y relative.
5. Informations communales
6. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 mars 2013 est approuvé tacitement.

2. Comptes 2012

Philippe Burket présente les comptes 2012. Il explique les principales variations enregistrées dans les comptes par rapport au budget, les dépassements de la compétence de l'Assemblée, présente les investissements réalisés ainsi que l'état du Bilan au 31 décembre 2012. Il détaille le décompte final des investissements pour la réalisation de la crèche les Doudoubs. Le projet, devisé à fr. 175'000.—, boucle sur des dépenses de fr. 201'343.10, d'où un dépassement de fr. 26'343.10. Le financement est assuré par un don fr. 3'000.— et un emprunt pour le solde. Les comptes bouclent avec un excédent de charges de fr. 11'960.82, alors que le budget prévoyait un découvert de fr. 183'300.—. Le caissier signale encore que les éléments spécifiques suivants caractérisent les comptes 2012 :

- Entretien des bâtiments (+ fr. 50'000.—)	fr. 171'000.—
- Amortissements (+ fr. 60'000.—)	fr. 230'000.—
- Cas d'assistance (+ fr. 26'000.—)	fr. 143'300.—
- Compte forestiers (+ fr. 30'000.—)	fr. 30'000.—
- Retrait des fonds (+ 58'000.—)	fr. 320'000.—
- Impôts ordinaires (+ fr. 168'000.—)	fr. 2'574'000.—
- Variation et partages d'impôts (- fr. 34'000.—)	fr. 83'000.—

Véronique Houlmann donne lecture du rapport de vérification qui conclut que les comptes sont conformes à la législation cantonale ainsi qu'aux règlements et recommande à l'Assemblée de les approuver.

Charles Girardin relève que la capacité de financement de la Commune a diminué en 2012 par rapport aux années précédentes.

Gabriel Willemin s'inquiète de l'état du fonds de fusion. Le caissier explique que, conformément à la convention de fusion, ¼ du fonds a été utilisé pour réduire la dette de l'eau potable (fr. 220'000.— environ) ; la moitié sert durant 4 ans à combler le découvert du compte de fonctionnement (env. fr. 110'000.—/an), le solde est à disposition pour des besoins futurs. Les comptes ont bénéficié du fonds de fusion en 2009, 2010 et

2012. Le dernier prélèvement figure au budget 2013. Le solde du fonds atteindra environ fr. 220'000.— après prélèvement pour les comptes 2013.

Le caissier explique à Daniel Bähler que le résultat du compte forestier provient de l'exploitation ordinaire et que les indemnités pour la création de réserves forestières ont été versées dans les fonds, comme prévu.

Le Caissier ajoute à l'intention de Joël Cuenin que le dépassement à voter au sujet de la crèche communale concerne le crédit d'investissement alors que la subvention extraordinaire de la Confédération sert à couvrir les frais d'exploitation.

Au vote, les citoyens présents approuvent sans avis contraire :

- a) les dépassements budgétaires
- b) le décompte final et le dépassement de crédit pour la construction de la crèche
- c) les comptes 2012 tels que présentés, avec un excédent de charges de fr. 11'960.82.

### 3. Raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance

Ephrem Theurillat présente le dossier. Il rappelle les échéances liées à la construction du chauffage à distance d'EBL, en particulier l'objectif de livraison de chaleur à l'automne 2014 et le début des travaux, prévu au printemps de la même année. Il dit aussi l'intérêt de mener en parallèle les travaux des infrastructures communales pour profiter des synergies. Selon ce planning, l'Assemblée devra se prononcer à ce sujet en septembre 2013. Pour l'heure, il s'agit de statuer sur le raccordement des 8 bâtiments communaux situés sur le tracé du réseau de chauffage à distance, dont les installations de chauffage sont vieilles.

L'entrée en matière est acceptée.

Patrick Houlmann et Patrick Dewarrat, du bureau RWB, mandaté par EBL pour traiter la question des installations techniques du chauffage à distance, présentent le projet général du chauffage à distance ainsi que les incidences spécifiques relatives aux bâtiments communaux.

Ephrem Theurillat enchaîne et confirme que le projet de ce jour concerne le raccordement des bâtiments communaux suivants : ancienne Coop (Quartier 18), ancienne école (Quartier 4), Hôtel de Ville (23 Juin 35), halle et école. Il est aussi prévu de procéder à l'introduction des conduites dans les 3 portes de la vieille ville, sans toutefois y livrer de chaleur pour l'instant, cela n'étant à ce jour pas nécessaire.

Le coût des taxes de raccordement atteint fr. 184'680.— auquel il faut ajouter les travaux sur les installations intérieures pour fr. 47'600.—. En ajoutant une réserve de 10 %, soit fr. 23'000.—, on obtient le montant du crédit à voter de fr. 260'000.—. Le financement sera assuré par un fonds pour l'entretien des bâtiments de fr. 58'000.— et un emprunt pour le solde. L'annuité sera sur ces bases de fr. 8'300.—.

En comparaison, l'investissement pour un nouveau système de chauffage à mazout se monte à fr. 150'000.—, mais nécessite un renouvellement dans un délai de maximum 30 ans. A l'inverse, l'investissement pour le raccordement au réseau d'EBL est unique.

Le coût de fonctionnement atteindra fr. 87'000.— pour l'ensemble des bâtiments concernés, contre fr. 80'000.— actuellement pour le système de chauffage à mazout. La différence sera récupérée en partie au travers du décompte des charges des locataires.

M. Theurillat explique encore que la décision définitive d'EBL quant à la réalisation du chauffage à distance interviendra le 14 août prochain. Une décision communale positive ce soir contribuera à une décision favorable d'EBL. Si EBL devait renoncer au projet, l'approbation de ce soir deviendrait caduque.

En conclusion, Ephrem Theurillat relève encore les avantages suivants de se raccorder aux chauffages à distance :

- investissement unique
- approvisionnement assuré à long terme à des prix stables
- entretien, soucis et renouvellement à charge d'EBL
- la possibilité de promouvoir le bois communal pour la centrale

Patrick Dewarrat explique à Christine Boner Birrer que le volume des silos de stockage permet en plein hiver une autonomie de 2-3 jours et que des livraisons seront donc nécessaires 2-3 fois par semaine. Il n'est pas prévu d'autre stockage de copeaux sur la Commune. M. Dewarrat précise que les véhicules ne transiteront pas par la cour de l'école et que les heures de livraison pourront être coordonnées afin d'éviter toute perturbation ou soucis avec la présence des élèves.

Patrick Houlmann rappelle que le projet de ce soir concerne le raccordement des bâtiments communaux. La construction des panneaux solaires prévus sur les toits des bâtiments de la halle, de la future centrale et destinés à la production de chaleur, est prise en charge par EBL.

Patrick Dewarrat explique à Stéphanie Riat que les rejets de particules de la chaufferie représentent environ 13 mg/m<sup>3</sup> alors qu'une chaudière à bois individuelle en rejette environ 250 mg/m<sup>3</sup>. Les installations de traitement des émissions permettent de respecter les normes légales alors que nombre de chauffages individuels ne respectent pas les valeurs limites.

Daniel Bähler s'étonne des transports prévus pour la livraison des copeaux de bois (coupe à Clos du Doubs, transformation à l'extérieur et retour). Ephrem Theurillat explique que cet aspect sera traité par EBL.

Patrick Dewarrat confirme qu'il est prévu de conserver la citerne à mazout actuelle de la halle de sport pour alimenter un chauffage à mazout en cas d'urgence. Il précise que seul 1 % de l'énergie produite proviendra du mazout.

Joël Cuenin propose d'étudier l'opportunité de réaliser une halle de stockage de copeaux à revendre ensuite à EBL.

Joël Cuenin s'inquiète de la durée de validité du prix de l'énergie de 10,7 ct/kW. Patrick Houlmann explique que le prix variera selon l'indice des prix à la consommation et le prix de production des copeaux. EBL proposera des contrats de 25 ans.

Ephrem Theurillat explique à Daniel Bähler que la Commune ne connaît pas le prix de l'énergie proposée aux privés. M. Dewarrat explique que ce prix sera identique pour chacun. Par contre, les prix de la taxe de raccordement et de l'abonnement annuel varient en fonction de la puissance calorifique requise pour le bâtiment concerné.

Ephrem Theurillat explique à M. Rivers-Kirby qu'EBL a été choisi sur la base d'un appel d'offres et que le système de chauffage à copeaux à distance est reconnu et a fait ses preuves.

M. Houlmann explique à Claude Surmont que les bâtiments raccordés bénéficieront d'un certificat de classification énergétique, ce qui en augmente (du moins à terme) leur valeur marchande.

Patrick Houlmann signale à Joël Cuenin que les informations liées à la taxe de raccordement ont été communiquées aux propriétaires concernés lors de la séance d'information de l'automne 2012. Il ajoute que les privés seront contactés dès que la décision de raccordement sera prise par la Commune et le Foyer, qui représentent à eux deux près de 50 % de la consommation totale.

Il est rappelé que le permis de construire pour la centrale de chauffe a été déposé publiquement et qu'aucune opposition n'a été déposée au projet. Les remarques formulées ce soir au sujet du bâtiment seront transmises à EBL. Le vote d'aujourd'hui n'aura pas d'incidence sur l'implantation de la centrale. Ephrem Theurillat rappelle que le point de l'ordre du jour concerne le vote d'un crédit de fr. 260'000.— pour le raccordement des bâtiments communaux au futur réseau de chauffage à distance (taxe de raccordement et transformations des infrastructures intérieures des bâtiments).

Il est précisé à Pascal Guerry que le contrat prévoit une taxe de raccordement unique et un abonnement annuel en plus de la consommation d'énergie. Par ailleurs, les travaux d'isolation réalisés sur les bâtiments communaux devraient permettre de réduire la consommation par rapport aux prévisions montrées ce soir, basées sur la consommation moyenne des 3 dernières années.

Gabriel Willemin demande si une séance d'information sera organisée avant le vote du crédit correspondant à la réalisation des infrastructures communales. M. Theurillat informe que le Conseil n'a pas encore statué à ce sujet.

Il est précisé à Claude Varin que la taxe de raccordement pour un bâtiment nécessitant une puissance de 20 kW est d'environ fr. 12'900.—.

Au vote, les personnes présentes acceptent à la majorité et un avis contraire ce point de l'ordre du jour.

#### 4. Sortie du syndicat des biens de l'ancien hôpital de Saignelégier

Albert Piquerez, Maire, présente le dossier. Il rappelle que Clos du Doubs est membre du syndicat des biens de l'ancien hôpital de Saignelégier du fait qu'Épauvillers et Epiquerez en faisaient partie. Le syndicat et l'association des Maires étudient actuellement une fusion de ces deux entités, impossible pour l'instant du fait que Clos du Doubs, commune du district de Porrentruy, est membre du syndicat. Il est donc prévu de quitter le syndicat existant.

L'entrée en matière est approuvée.

La sortie du syndicat aura pour conséquences :

- une indemnité en faveur de la Commune de fr. 19'000.— représentant notre part aux avoirs du syndicat
- la participation au déficit de centre loisirs des Franches-Montagnes se poursuit jusqu'en 2015
- l'utilisation du centre des déchets carnés de Montfaucon restera possible, moyennant un partage des cotisations avec le centre de Porrentruy, comme c'est le cas actuellement.

Aucune question n'étant posée, ce point de l'ordre du jour est approuvé tacitement.

#### 5. Informations communales

Le caissier présente le décompte final des objets suivants :

Objet	Crédit	Décompte	Différence	Financement		Solde net	Financement
				Subventions	Dons		
Chemins Fonds des Prés, Ocourt	90'000.—	102'457.30	12'457.30	49'257.—	25'000.—	28'200.30	Fonds forestier Dette : 0.—
Mur cimetière Saint-Ursanne	70'000.—	63'816.50	- 6'183.50	-.—	-.—	63'816.50	Emprunt
Hôtel de Ville, réfection administration communale	160'000.—	179'641.50	19'641.50	-.—	-.—	179'641.50	Emprunt
Sylviculture Clos du Doubs 2008 – 2011	898'000.—	773'365.05	- 124'634.95	801'033.10	-.—	27'668.05	Recettes fonctionnement Dette : 0.—

Claude Surmont estime qu'un cordeau buissonnant aurait été préférable qu'un mur d'enceinte pour le cimetière de Saint-Ursanne.

Maurice Altermath explique où se situent les chemins Fonds des Prés à Ocourt.

Il est confirmé à Gabriel Willemin que l'excédent de subventions pour les travaux de sylviculture nous est acquis. Cet excédent correspond en fait à l'indemnité pour la gestion administrative du dossier.

## 6. Divers

Charles Girardin est préoccupé par l'état des finances de la Commune et souhaite savoir quelles mesures sont prises pour accueillir de nouveaux citoyens notamment. Albert Piquerez reconnaît le problème et explique que la commission de promotion étudie les différentes pistes possibles.

Pascal Guerry s'inquiète de la réalisation future d'une passe à poissons à la chute de Saint-Ursanne et de ses incidences sur la place de baignade, en rive gauche du Doubs. Maurice Altermath confirme que le projet d'une passe à poissons existe, une telle réalisation étant légalement obligatoire. Il explique que le projet a été présenté à la Commune et que le Conseil communal a formulé diverses remarques à ce sujet, en particulier quant à la présence de la place de baignade et demandé qu'un projet de passe à poissons en ruisseau soit étudié. Malheureusement, cette 2<sup>e</sup> option n'a pas été suivie et le projet de passe technique n'a fait l'objet que d'une amélioration esthétique. La manière dont l'utilisation future de la place de baignade sera traitée n'est pas encore connue à ce jour.

Claude Surmont explique que la passe technique n'est pas la panacée en matière de migration piscicole, en particulier pour les aprons. Il regrette que la passe en ruisseau ne soit pas retenue. Albert Piquerez rappelle que la Commune n'est pas porteuse du projet et que le Conseil communal a formulé des remarques visant à assurer l'utilisation future de la place de baignade et l'intégration de la passe dans le site. Le projet sera déposé publiquement et chacun pourra faire opposition en temps opportun.

Raymond Huguelet, président de l'association Pro Doubs, explique que l'association a demandé aussi l'étude d'un ruisseau de contournement. Cette option a fait l'objet d'une étude très sommaire et a été écartée par le promoteur.

Plusieurs personnes signalent leur attachement à la place de baignade de la chute de Saint-Ursanne.

Albert Piquerez rassure les citoyens présents et confirme que les craintes et remarques formulées ont été entendues par le Conseil, qui en tiendra compte.

Claude Surmont présente à titre indicatif quelques images de passes à poissons techniques et de passes de type ruisseau de contournement.

Gabriel Willemin souhaite savoir si la Commune possède des informations sur la situation de Benteler Automotive SA. Albert Piquerez signale sa rencontre avec la direction de l'entreprise et le Gouvernement jurassien. L'entreprise doit honorer des contrats jusqu'en 2020 et la fermeture définitive n'est pas la solution envisagée. Une vente ou une reprise par un tiers ne sont par contre pas exclues. Le Conseil suivra l'évolution avec le Canton.

Albert Piquerez ajoute à l'intention de Joël Cuenin que le Canton s'assurera aussi que l'entreprise assume cas échéant la dépollution du site.

Gabriel Willemin signale que le site Internet n'est pas à jour et que les comptes n'étaient pas disponibles en ligne. Le Secrétaire veillera à rétablir la situation rapidement.

Raymond Choulat remercie le Conseil pour l'annulation de son projet de fermeture de la route de la Fin du Teck.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 22.15 h.

## **ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS**

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket